

Rencontre régionale des gardes et des agents du littoral

17 et 18 septembre 2020
Marais Vernier

Éléments de compte-rendu



↪ **informations régionales par la délégation Normandie : actualité des sites, projets, acquisitions...**

Intervention de Régis LEYMARIE, délégué adjoint Normandie au Conservatoire du littoral

À télécharger ➤ [Actualités régionales](#)

↪ **informations nationales en lien avec la garderie et informations sur les actions de la Direction de la Gestion Patrimoniale**

Intervention de Gaëlle MOREAU, Responsable de la Mission Garderie/Sports de nature au sein de la Direction de la Gestion Patrimoniale du Conservatoire du littoral

La DGPat est une direction du Conservatoire du littoral, chargée, en relation avec les délégations de rivières, du pilotage des dispositifs de gestion patrimoniale des sites.

Elle s'assure que les sites répondent aux exigences fixées par la loi : maintien des équilibres écologiques, qualité paysagère et valorisation du patrimoine naturel et culturel, accessibilité et information du public. Elle est le garant de la qualité des relations conventionnelles avec les gestionnaires et les usagers.

La DGPat est constituée d'une part, en missions thématiques : patrimoine bâti, paysager et culturel, usages et accueil sur les sites et interface terre-mer et d'autre part, en missions transversales : coordination scientifique et patrimoine naturel, gestion - évaluation et garderie, sports de nature.

Le terme de « garderie » désigne l'ensemble des agents employés à la gestion des terrains du Conservatoire du littoral et la mission du même nom vise à accompagner les agents, sans dépasser les prérogatives de leurs employeurs, sur des questions de professionnalisation : animation du réseau, reconnaissance des métiers, équipement, échange d'expérience...

La séquence d'actualités est là pour présenter cette mission et les travaux en cours et à venir pour les agents du littoral.

À télécharger ➤ [Actualités nationales mission garderie](#)

« Quelle agriculture aujourd'hui et demain sur les terrains du Conservatoire du littoral ? »

Comment accueillir sur les sites du Conservatoire du littoral des activités agricoles... qui y étaient parfois pratiquées bien avant l'acquisition ? Et surtout, comment rendre compatibles les objectifs et les contraintes des exploitants avec ceux du Conservatoire du littoral, propriétaire des terrains et qui entend y conduire une gestion conforme à sa mission de maintien des équilibres écologiques ? Pour y voir clair, le mieux est sans doute... de donner la parole aux intéressés, les exploitants d'une part, les gardes et agents du Conservatoire du littoral... et le président de son conseil scientifique, lui-même agronome. Un chantier inauguré avec cette rencontre en 2020, et qui se poursuivra lors de la prochaine en 2021.



les évolutions des pratiques agricoles

Intervention de Bernard COUILLARD, exploitant agricole dans la Manche, élu à la chambre d'agriculture en tant que membre associé qualifié en environnement et territoire



agriculture, quelles données et quelles ambitions sur les terrains du Conservatoire du littoral ?

Intervention de Jade ISIDORE, responsable de la mission Usages et Accueil du public, Direction de la Gestion Patrimoniale du Conservatoire du littoral

À télécharger ➤ [intervention Jade Isidore](#)



historique et évolution des pratiques agricoles sur les sites normands

Intervention de Hervé NIEL, chargé de mission au Conservatoire du littoral

À télécharger ➤ [usages agricole en Normandie](#)



↳ Biodiversité et agriculture : prise en compte des enjeux de biodiversité dans l'exploitation agricole des espaces protégés

Intervention de Olivier ZUCCHET, garde du littoral, agent du département du Calvados

À télécharger ➤ [biodiversité et agriculture](#)

↳ la gestion des activités agricoles sur les sites : vers une « trame » des bonnes pratiques

Travaux collectifs pour l'élaboration d'une trame de "bonnes pratiques" opérationnelles, destinées à être mises en œuvre facilement, et à être évaluées un an après.

Ces travaux se sont appuyés sur les témoignages de Gilles HAELEWYN, exploitant agricole sur le site de Omaha Beach, Emmanuel BELET, représentant des agriculteurs du Marais-Vernier, Philippe SELLIER et Marie-Claire GLEMOT exploitants sur le site de la Risle maritime, Benjamin COURTEILLE, garde du littoral, agent du département de l'Eure et le regard de François LÉGER, enseignant-chercheur en agroécologie à AgroParisTech, président du Conseil scientifique du Conservatoire du littoral, et de Jade ISIDORE, chargée d'étude au Conservatoire du littoral





Dans un contexte général rendu plus complexe par l' « agri-bashing » et le bouleversement des attentes sociétales vis-à-vis de l'agriculture dont il est le révélateur, la gestion de la relation entre les exploitants présents sur les sites du Conservatoire exige de la part des agents une grande capacité d'écoute, d'adaptation et de diplomatie. La relation est fructueuse quand de part et d'autre les temps informels, le temps de la discussion spontanée (voire de l'apéro), le temps de l'analyse partagée, sont préservés. Elle est fructueuse quand le travail de compréhension réciproque (compréhension des objectifs de gestion du site ; compréhension des impératifs de production de l'exploitant) est conduit sereinement.

A l'inverse, la relation se grippe, voire devient conflictuelle, quand les objectifs de l'autre ne sont pas compris ou pas pris en compte, quand les attentes ne sont pas clairement exprimées et expliquées, quand les griefs ne sont pas exposés en temps réel et s'aggravent en silence, quand les accords oraux ne sont pas formalisés par un échange d'écrits.

Dans ce cadre, la trame d'une charte de bonnes pratiques, en 12 points, peut être élaborée. Cette trame sera mise à l'épreuve pendant un an, et fera l'objet d'un nouveau travail à l'occasion de la prochaine rencontre des gardes.

A noter : dans cette trame, tous les points ne relèvent pas d'un même degré de maturité. Par exemple, le point 2 (*Définir et partager les objectifs de gestion // exploitation*) peut être d'application immédiate, alors que le point 11 (*Passer d'une obligation de moyens à une obligation de résultats : gérer plus par objectifs*) relève d'une réflexion à moyen terme et implique une évolution culturelle importante (voire un réexamen des plans de gestion).

Trame de charte de bonnes pratiques :

1. Elaborer et partager avec l'exploitant agricole un état des lieux écologique et des usages initial en amont de la convention et en déduire des unités de gestion
2. Définir et partager les objectifs de gestion // exploitation
3. Intégrer des agriculteurs et leur système de production dans l'élaboration du plan de gestion
4. Garantir en amont la transparence à l'exploitant agricole co-contractant des contraintes et des obligations (informer entièrement la Safer ou les candidats)
5. Garantir à un nouvel exploitant une parcelle en bon état d'exploitabilité technique
6. Rassurer les exploitants sur la durée d'utilisation par une communication positive et productive sur la réalité des pratiques
7. Organiser des temps de rencontre et de partage récurrents (au minima annuel ?) formels avec un objectif de production ou informels pour favoriser une acculturation réciproque
8. Mieux communiquer le rôle et les missions du Conservatoire du littoral
9. Veiller au renforcement mutuel des compétences
10. Mettre en œuvre des outils et des process partagés d'évaluation
11. Passer d'une obligation de moyens à une obligation de résultats : gérer plus par objectifs
12. Réagir plus vite lors de pratiques inappropriées, valoriser les bonnes

↳ visite dans le marais Vernier

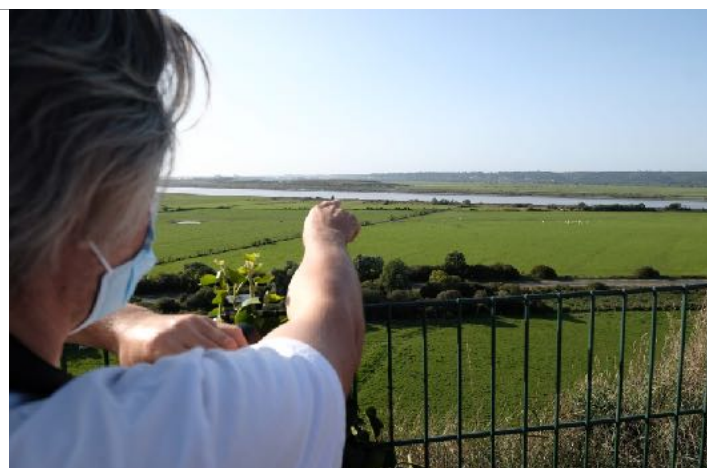
Présentation par Benjamin COURTEILLE, garde du littoral, agent du département de l'Eure, et Annaïg POSTEC, chargée de mission au Conservatoire du littoral



Cette vaste poche de tourbe semi-circulaire, née du comblement d'un méandre de la Seine s'étend sur 4 500 hectares et a toujours été habitée et cultivée.

Elle a subi bien des outrages, principalement de nombreuses tentatives d'assèchement depuis le XVII^e siècle. Après la Seconde Guerre mondiale et le Plan Marshall, la partie nord du marais a été finalement poldérisée et livrée à l'agriculture intensive. Mais la partie sud garde ses traditions de maraîchage et d'élevage, son découpage en courtils, ses vergers et ses jolis villages, Marais Vernier, Bouquelon, Sainte-Opportune-la-Mare, Saint-Thurien, Saint-Ouen-des-Champs.

De plus, le Marais Vernier abrite la plus grande tourbière de France avec le seul étang naturel : la Grand'Mare.



↳ *visite de la Réserve naturelle du Marais-Vernier, site des Manneuvilles*

Visite animée Christelle DUTILLEUL, sa conservatrice dans la perspective de constater et de mesurer les effets de pratiques agricoles favorables à la biodiversité



Situé dans un ancien méandre de la Seine, les 4500 ha du marais Vernier abritent une des plus importantes tourbières de France et propose une halte migratoire privilégiée pour les oiseaux. Autrefois utilisées pour le pâturage ou la fauche par les agriculteurs locaux, les prairies humides tourbeuses représentent l'écosystème caractéristique. L'abandon agricole progressif a eu des conséquences importantes sur la richesse écologique avec un enfrichement (roseau, calamagrostide) puis un boisement (saules, bouleau pubescent) conduisant à la banalisation du milieu. Une gestion appropriée a permis de préserver une grande partie les prairies humides et les milieux tourbeux avec un mode original de réhabilitation et de gestion (expérimenté pour la première fois en France il y a 30 ans sur le site des Manneuvilles de la Réserve) : le pâturage extensif par des races rustiques qui bloque la dynamique de boisement et maintient le milieu ouvert. Des Highland cattle (vaches d'Écosse) et des chevaux de Camargue "travaillent" ainsi avec succès. Les propriétés de chasse présentes sur le marais permettent aussi l'entretien des milieux ouverts par pâturage ou par gestion mécanique.

